

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 07/10/2019 Date de révision: : Version: 1.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : HYBRID SOLUTIONS CERAMIC WASH & WAX

Code du produit : 16204

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public

Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs
Utilisation de la substance/mélange : Automobile produits de soins.

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Turtle Wax Europe Limited 4th Floor Alaska House, Atlantic Park, Dunnings Bridge Road Liverpool, L30 4AB - United Kingdom T +44 151 530 4740

MSDS@turtlewax.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +44 (0) 845 600 3663

Les heures de bureau seulement 08:30 - 17:00

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Eye Dam. 1 H318 Aquatic Chronic 3 H412

Texte intégral des mentions H : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Conseils de prudence (CLP)

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Composants dangereux : DICOCODIMONIUM CHLORIDE; PEG-2 OLEAMINE; LAURAMINE OXIDE & MYRISTAMINE

OXIDE; COCAMIDOPROPYL BETAINE

Mentions de danger (CLP) : H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants. P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 - Porter un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 - Appeler immédiatement un médecin.

P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / nationale.

Phrases EUH : EUH208 - Contient METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE (AND)

12/12/2019 FR (français) 1/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

METHYLISOTHIAZOLINONE. Peut produire une réaction allergique.

UFI : PYFM-M34F-Y00U-RQUY

2.3. Autres dangers

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé : Provoque des lésions oculaires graves. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Autres dangers qui n'entraînent pas la

classification

: Aucun(es) dans des conditions normales.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Amines, C12-14 (numéro pair) -alkyldiméthyle, N-oxydes	(N° CAS) 308062-28-4 (N° CE) 931-292-6	1 - 10	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411
1-Propanaminium; 3-amino-N- (carboxyméthyl) -N; Ndiméthyl-; Les dérivés acylés N-C8-18 (numéro pair); les hydroxydes; Sels internes	(N° CAS) 97862-59-4 (N° CE) 931-296-8	1 - 10	Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412
C9-11 Alcool éthoxylé 6-8 moles de EO	(N° CAS) 68439-46-3	1 - 10	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Irrit. 2, H319
軽油	(N° CAS) 64741-44-2	1 - 10	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist), H332 STOT RE 2, H373 Aquatic Chronic 2, H411
Composés d'ammonium quaternaire; dicocoalkyle; diméthyle; chlorures	(N° CAS) 61789-77-3 (N° CE) 263-087-6	0.1 - 1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Acute 1, H400 (M=10)
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(N° CAS) 112-34-5 (N° CE) 203-961-6 (N° Index) 603-096-00-8 (N° REACH) 01-2119475104-44	0.1 - 1	Eye Irrit. 2, H319
2; 2 '- (octadécane-9-enylimino) biséthanol	(N° CAS) 25307-17-9 (N° CE) 246-807-3 (N° REACH) 01-2119510876-35	0.1 - 1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Acute 1, H400
acide acétique % substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(N° CAS) 64-19-7 (N° CE) 200-580-7 (N° Index) 607-002-00-6	< 0.1	Flam. Liq. 3, H226 Skin Corr. 1A, H314
5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3 one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one	(N° CAS) 55965-84-9 (N° CE) 611-341-5 (N° Index) 613-167-00-5	< 0.1	Acute Tox. 3 (Inhalation), H331 Acute Tox. 3 (Dermal), H311 Acute Tox. 3 (Oral), H301 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 1, H410

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
acide acétique %	(N° CAS) 64-19-7 (N° CE) 200-580-7 (N° Index) 607-002-00-6	(10 = <c 2,="" 25)="" <="" h315<br="" irrit.="" skin="">(10 =<c 2,="" 25)="" <="" eye="" h319<br="" irrit.="">(25 =<c 1b,="" 90)="" <="" corr.="" h314<br="" skin="">(90 =<c 100)="" 1a,="" <="" corr.="" h314<="" skin="" td=""></c></c></c></c>
5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3 one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one	(N° CAS) 55965-84-9 (N° CE) 611-341-5 (N° Index) 613-167-00-5	(0.0015 = <c 1,="" 100)="" <="" h317<br="" sens.="" skin="">(0.06 =<c 0.6)="" 2,="" <="" eye="" h319<br="" irrit.="">(0.06 =<c 0.6)="" 2,="" <="" h315<br="" irrit.="" skin="">(0.6 =<c 100)="" 1b,="" <="" corr.="" h314<="" skin="" td=""></c></c></c></c>

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des	premiers secours
----------------------	------------------

Premiers soins général : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

12/12/2019 FR (français) 2/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Premiers soins après contact oculaire

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter

immédiatement un médecin.

Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin en cas de malaise. Premiers soins après ingestion

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation

: Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.

Symptômes/effets après contact avec la peau

: Peut provoquer une irritation légère.

Symptômes/effets après contact oculaire

: Lésions oculaires graves. Sensation de brûlure. Rougeur du tissu oculaire. Larmes.

Symptômes/effets après ingestion

L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer une irritation

du tractus digestif.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Le produit n'est pas inflammable. : Le produit n'est pas explosif. Danger d'explosion

Reactivité en cas d'incendie Produits de décomposition dangereux en cas

d'incendie

: Dégagement possible de fumées toxiques.

Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie

Instructions de lutte contre l'incendie

: Non applicable.

: Non connu(e).

Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

Protection en cas d'incendie

Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales

: Enlever les épandages immédiatement. Assurer une ventilation appropriée.

Pour les non-secouristes

Equipement de protection

: Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

Procédures d'urgence

: Stopper la fuite. Eviter le contact avec les yeux.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection

: Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

Procédures d'urgence

: Stopper la fuite. Eviter le contact avec les yeux.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

: Recueillir le produit répandu.

Procédés de nettoyage

: Éponger avec une matière absorbante (par exemple du tissu). Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Laver abondamment à l'eau les résidus. Če produit et son récipient doivent être éliminés de manière

sûre, conformément à la législation locale.

Autres informations

: Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour l'élimination des matières ou résidus solides, se reporter à la section 13 : "Considérations relatives à l'élimination".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Tenir hors de portée des enfants. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Eviter le contact avec les yeux.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains après toute manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

12/12/2019 FR (français) 3/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Conserver hors de la portée des enfants.

Protéger contre le gel. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

Lieu de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'abri du gel.

: Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Matériaux d'emballage

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Automobile produits de soins.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (112-34-5)		
France	Nom local	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol
France	VME (mg/m³)	67.5 mg/m³
France	VME (ppm)	10 ppm
France	VLE(mg/m³)	101.2 mg/m³
France	VLE (ppm)	15 ppm
France	Note (FR)	Valeurs règlementaires indicatives
acide acétique % (64-19-7)		
France	Nom local	Acide acétique
France	VLE(mg/m³)	25 mg/m³
France	VLE (ppm)	10 ppm
France	Note (FR)	Valeurs recommandées/admises

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Assurer une ventilation appropriée.

Equipement de protection individuelle : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Vêtements de protection - sélection du matériau : Porter des vêtements de travail appropriés

Protection des mains : Gants de protection

Protection oculaire Une protection oculaire ne s'impose que s'il y a un risque d'éclaboussures ou de projections de

> liquide. Porter des lunettes de sécurité à protection latérale pour éviter toute lésion par des particules volantes et/ou par un quelconque contact du produit avec les yeux. Norme EN 166 -

Protection individuelle de l'œil - Spécifications.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires : Non requise dans les conditions d'emploi normales

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

Contrôle de l'exposition du consommateur : Lire l'étiquette avant utilisation. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Couleur : Aucune donnée disponible

Odeur : pleasant fruity.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Vitesse d'évaporation relative (l'acétate : Aucune donnée disponible

butylique=1)

Point de fusion : Non applicable

Point de congélation : Aucune donnée disponible Point d'ébullition : Aucune donnée disponible Point d'éclair Aucune donnée disponible Température d'auto-inflammation Aucune donnée disponible Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Pression de vapeur Aucune donnée disponible Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible Densité relative : Aucune donnée disponible

12/12/2019 FR (français) 4/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Solubilité : Soluble dans l'eau.

Log Pow : Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible

Propriétés explosives : Le produit n'est pas explosif.

Propriétés comburantes : Non comburant.

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Indice de réfraction : 1.3398 - 1.3418

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit est non-réactif dans des conditions normales d'utilisation, le stockage et le transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucun dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

10.5. Matières incompatibles

Acides. Agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

軽油 (64741-44-2)	
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	4.6 mg/l/4h
0 / 11 / 1 / 1	

Composés d'ammonium quaternaire; dicocoalkyle; diméthyle; chlorures (61789-77-3)		
DL50 orale	> 200 mg/kg de poids corporel	

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (112-34-5)	
DL50 orale	5660 mg/kg de poids corporel
DL50 voie cutanée	2764 mg/kg de poids corporel
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	> 196 mg/l

acide acétique % (64-19-7)	
CL50 inhalation rat (ppm)	5620 ppm/4h

5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3 one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (55965-84-9)	
DL50 orale	59 mg/kg de poids corporel
DL50 voie cutanée	> 75 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(exposition répétée)

Danger par aspiration : Non classé

12/12/2019 FR (français) 5/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Ecologie - eau : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composés d'ammonium quaternaire; dicocoalkyle; diméthyle; chlorures (61789-77-3)	
CL50 poisson 1 1 mg/l	
CE50 autres organismes aquatiques 1	1 mg/l waterflea
CE50 autres organismes aquatiques 2	0.06 mg/l IC50 algea (72 h) mg/l
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (112-34-5)	

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (112-34-5)	
CL50 poisson 1	1300 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	> 1000 mg/l waterflea
CE50 autres organismes aquatiques 2 > 100 mg/l	

5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3 one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (55965-84-9)	
CL50 poisson 1	0.19 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	0.126 mg/l waterflea
CE50 autres organismes aquatiques 2	0.003 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

HYBRID SOLUTIONS CERAMIC WASH & WAX Persistance et dégradabilité Non établi.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

HYBRID SOLUTIONS CERAMIC WASH & WAX

Potentiel de bioaccumulation Non établi.

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (112-34-5)Log Pow 0.56

5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3 one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (55965-84-9)

Log Pow 0.4

12.4. Mobilité dans le sol

HYBRID SOLUTIONS CERAMIC WASH & WAX

Ecologie - sol Non établi.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Aucun connu.

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage

: Éliminer le contenu / récipient conformément aux instructions de tri de collecteur agréé.

: Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non réglementé pour le transport				
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

12/12/2019 FR (français) 6/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.5. Dangers pour l'e	14.5. Dangers pour l'environnement			
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

- Transport maritime

Aucune donnée disponible

- Transport aérien

Aucune donnée disponible

- Transport par voie fluviale

Transport interdit (ADN) : Non Non soumis à l'ADN : Non

- Transport ferroviaire

Transport interdit (RID) : Non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:

regionione dan los detengentes i Enquerage da contenta	
Composant	%
agents de surface cationiques, agents de surface amphotères, agents de surface non ioniques	<5%
2-BROMO-2-NITROPROPANE-1,3-DIOL	
METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE (AND) METHYLISOTHIAZOLINONE	
parfums	

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 3 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 3
Acute Tox. 3 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 3
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist)	Toxicité aiguë (inhalation:poussière,brouillard) Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2

12/12/2019 FR (français) 7/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE (AND) METHYLISOTHIAZOLINONE. Peut produire une réaction allergique.

Désistement juridique: Turtle Wax Europe Limited. Tous les droits sont réservés.

Desixement jurialque. Turile wax Europe Limited. Tous les droits sont reserves.

Ces informations concernent uniquement le matériau spécifique désigné et peuvent ne pas être valables pour un tel matériau utilisé en combinaison avec un autre matériau ou dans des conditions ou processus particuliers. Au meilleur de nos connaissances, ces informations sont exactes et fiables à la date de publication. Aucune garantie ou représentation n'est faite quant à son exactitude, sa fiabilité ou son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur ou du sous-traitant de s'assurer de l'adéquation de ces informations à leurs circonstances, conditions ou utilisations particulières. Cela inclut le transport, le stockage et l'élimination qui sont hors de notre contrôle.

12/12/2019 FR (français) 8/8